

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

SONT PRÉSENTS

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

CITOYEN: 0 JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2025-05-203

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 mai 2025, se tenant à compter de 16 h 30 en ajoutant le point intitulé « Autorisation – Utilisation du terrain face à la scène extérieure de l'île McCormick (stationnement) – Tenue de séances de Zumba ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-204

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE N° FRR2-2024-03 – MRC DE SEPT-RIVIÈRES ET VILLE DE SEPT-ÎLES

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le protocole d'entente FRR2-2024-03 dans le cadre du projet

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

d'acquisition d'équipement d'intervention pour la protection des infrastructures essentielles contre les feux de forêt à intervenir avec la MRC DE SEPT-RIVIÈRES et la VILLE DE SEPT-ÎLES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-205

AUTORISATION DE PAIEMENT – ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE DE GLACE À PROPULSION AU PROPANE – PROJET N° VPC-SLC-AV-20240710-01 – ROBERT BOILEAU INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 149 336,50 \$, taxes en sus, à ROBERT BOILEAU INC., en paiement pour l'acquisition d'une surfaceuse de glace à propulsion au propane faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-AV-20240710-01, le tout conformément à la facture n° 104000 en date du 7 avril 2025 et à la recommandation du Service des loisirs et de la culture datée du 29 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-206

AUTORISATION DE SIGNATURE — VENTE DU LOT 4 692 854 DU CADASTRE DU QUÉBEC, EN LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAGUENAY — 36-38, RUE PLANTE

CONSIDÉRANT la promesse d'achat / vente reçue de l'entreprise SERVICES GROUPTech INC., représentée par M. Lawrence HUDON, président, concernant le lot 4 692 854 du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Saguenay (le tout formant et étant ci-après appelé « immeuble visé »);

CONSIDÉRANT que l'intention est d'y construire un bâtiment résidentiel de huit unités de logement conformément au zonage en vigueur dans la zone 22M;

CONSIDÉRANT les modalités de la vente fixées à ladite promesse d'achat / vente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la vente de l'immeuble visé à l'entreprise SERVICES GROUPTech INC., représentée par M. Lawrence HUDON, président, pour une somme de TRENTE-HUIT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (38 900 \$), taxes en sus, et suivant les autres modalités de vente prévues à ladite promesse d'achat / vente;

D'autoriser le coordonnateur du Service de l'urbanisme à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER ladite promesse d'achat / vente;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer l'acte de vente en découlant ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents et/ou amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-05-207

AUTORISATION GÉNÉRALE ACCORDÉE AU COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'URBANISME DE SIGNER, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE PORT-CARTIER, LES PROMESSES DE VENTE DES TERRAINS RÉSIDENTIELS MULTI-LOGEMENTS

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser le coordonnateur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, les promesses de vente des terrains résidentiels, pour chacun des terrains de la Ville de Port-Cartier mis en vente pour construction résidentielle multi-logements, conformément aux modalités prévues à ce type de promesse d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-208

AUTORISATION – UTILISATION DU TERRAIN FACE À LA SCÈNE EXTÉRIEURE DE L'ÎLE MCCORMICK (STATIONNEMENT) – TENUE DE SÉANCES DE ZUMBA

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser l'utilisation du terrain face à la scène extérieure de l'île McCormick (stationnement) aux fins de la tenue de séances de Zumba, sujet aux procédures applicables à ce type d'activité, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture lors de la commission permanente du 21 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

2025-05-209

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 21 mai 2025, débutée à 16 h 30, soit levée à 16 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/bb